

Discussion générale du 7 juillet sur le droit des filles et des femmes à l'éducation.

Intervention de la France

Madame la présidente,

Je vous remercie pour l'organisation de cette discussion générale sur l'éducation des femmes et des filles.

L'éducation des filles est un facteur décisif de développement et un élément clé de leur émancipation. Des études montrent notamment l'impact de la scolarisation des filles sur l'accès à la santé, notamment maternelle, sur leur autonomie économique, le recul des mariages forcés et précoces, ou la limitation de la propagation du VIH/Sida.

Toutefois, si des progrès considérables ont été réalisés dans l'accès des filles à l'éducation primaire grâce aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et à l'initiative « Education pour tous », 31 millions de fille sont encore déscolarisées et seulement 38% des pays ont réalisé la parité au secondaire. Les filles sont confrontées à des obstacles spécifiques tout au long de leur scolarité : les coûts de scolarisation, les mariages précoces, les conditions de sécurité, notamment dans les transports, et les violences sexuelles. Plus largement, l'éducation des filles se heurte encore aux inégalités et aux discriminations liées au genre, présentes dans leur société.

Les violences de genre en milieu scolaire constituent donc l'un des principaux freins à l'éducation des filles. Elles mettent en jeu des dimensions multiples : économique, socioculturelle (absence d'éducation à la sexualité, inégalités de genre) et sanitaire. Elles sont perpétrées par des personnels enseignants, des écoles, des adultes autour de l'école, mais aussi par des élèves masculins.

Qu'elles soient sexuelles, psychologiques ou physiques, ces violences de genre en milieu scolaire demeurent aujourd'hui encore majoritairement invisibles et impunies, ce qui rend difficile leur identification, leur reconnaissance et leur prise en charge par les systèmes éducatifs.

La France s'efforce de lutter contre ces violences, par un renforcement de sa coopération avec ONU Femmes et par le biais d'action de coopération menées avec l'UNICEF (programme de scolarisation des filles et de lutte contre les violences de genre à l'école en Afrique francophone) notamment.

L'égalité entre les sexes n'implique pas seulement qu'un nombre égal de garçons et filles entrent à l'école et progressent dans leur scolarité. Il s'agit aussi de faire en sorte qu'ils et elles soient traités sur un pied d'égalité dans le cadre scolaire –en offrant à tous et toutes un environnement sûr, sécurisant et propice à l'apprentissage- et qu'ils et elles aient les mêmes chances de réussite scolaire.

A l'heure du bilan des objectifs du Millénaire pour le développement et des discussions sur l'agenda post-2015, la France soutient l'intégration de ce point dans le nouvel agenda pour le développement.

Je vous remercie de votre attention.